



communiqué

N°: 125
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMEDIATE
RELEASE: LE 18 AOUT 1982

RÉPERTOIRE DES MAISONS CANADIENNES DE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'honorable Ed Lumley, ministre d'Etat (Commerce international), et l'honorable Charles Lapointe ministre d'Etat (Petites entreprises et Tourisme), ont annoncé aujourd'hui qu'un répertoire des maisons canadiennes de commerce extérieur, mis au point par la Direction des services de distribution des ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, était maintenant disponible. Le Répertoire contient un résumé de plus de 640 maisons canadiennes de commerce extérieur, de leurs produits, de leurs méthodes de fonctionnement et des marchés qu'elles desservent.

Une des principales priorités du gouvernement consiste à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises canadiennes au marché d'exportation. Le recours aux maisons de commerce extérieur convient particulièrement aux petites et moyennes entreprises manufacturières qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour mettre sur pied une division des exportations ou dont les prévisions des ventes ne justifient pas la mise en place d'une telle fonction de façon permanente.

Le répertoire a pour but de faire connaître le secteur des maisons canadiennes de commerce extérieur et de présenter ces maisons comme un moyen de simplifier le commerce. La liste de distribution du Répertoire des maisons canadiennes de commerce extérieur comprend les bureaux des Chambres de Commerce et les organismes commerciaux locaux de chacune des régions du pays.

Ce répertoire constitue la liste la plus complète et la plus actuelle des maisons de commerce extérieur au Canada et elle contient des renseignements que le secteur fournit au Système de repérage des débouchés (SRD) du Ministère. Le répertoire sera mis à jour tous les ans afin d'y ajouter les nouvelles entreprises ainsi que les changements (nouveaux produits, expansion du marché) dans les entreprises déjà inscrites au répertoire.